

CIRCULAIRE N° 000547 DU 02/07/2003 - Errata

Objet : Hautes Ecoles
Circulaire de rentrée académique 2003-2004

Réseaux : tous
Niveaux et services : Hautes Ecoles
Période : Année académique 2003 -2004

- **Aux Pouvoirs Organisateurs et à Mesdames et Messieurs les Directeur(trice)s-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française**
- **Pour information :**
 - **A Mesdames et Messieurs les Commissaires du Gouvernement;**
 - **Aux organisations syndicales;**
 - **Au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné;**
 - **Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique;**
 - **A la fédération des Etablissements libres subventionnés indépendants;**
 - **A la Fédération des Etudiants Francophones;**
 - **A l'U.N.E.C.O.F;**
 - **Au C.J.E.F.**

Autorité : La Ministre de l'Enseignement supérieur Signataire : Françoise DUPUIS
Gestionnaire Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique
Personne-ressource : Richard DEMESMAECKER
Référence : H.E./

Nombre de pages - texte : 1

L'article 4 bis de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 1996 nous oblige à revoir la circulaire de rentrée académique 2003-2004 comme suit :

A la page 28, il y a lieu de lire au point II 3 :

Vacances d'été : sept semaines comprises entre le **12 juillet 2004** et la rentrée académique,
dont quatre semaines consécutives au moins;

A la page 29, il y a lieu de lire au point III 4:

Pendant les vacances d'été, lesquelles commencent le **12 juillet 2004** et se terminent à la rentrée académique.

La Ministre de l'Enseignement
Supérieur, de l'Enseignement de
Promotion sociale et de la Recherche
scientifique,

Françoise DUPUIS.